



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux :** M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00446

Rapport n°61 - Vœux pour une gestion équilibrée et durable des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Vœux pour une gestion équilibrée et durable des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Anne VIGNOT, Présidente

Notre territoire se situe à un carrefour stratégique, au croisement des grands axes nationaux et internationaux. Il est notamment traversé par l'autoroute A36 (Mulhouse–Dijon), qui rejoint l'A39 (jonction avec l'A7 vers Lyon et l'A6 vers Paris) ainsi que par la RN57 (liaison Grand-Est – Bourgogne-Franche-Comté – Suisse) et la RN83 (liaison Metz-Lyon). Cette position géographique en fait un nœud essentiel pour le transit de marchandises entre le nord de l'Europe, la Suisse et le sud de la France. En conséquence, notre bassin de vie est marqué par d'importants flux de poids lourds.

Les politiques routières et autoroutières actuelles favorisent le contournement des autoroutes A36 et A39 par des axes secondaires déjà saturés. En effet, le système actuel — qu'il s'agisse de tarification, de signalisation ou d'aménagement des infrastructures — ne favorise pas l'utilisation des autoroutes. Les camions privilégient ainsi des axes secondaires gratuits et non adaptés, comme la RN57 et la RN83, ainsi que des boulevards urbains densément fréquentés à Besançon.

Cette situation engendre des conséquences néfastes : congestion des axes routiers secondaires, pollution de l'air et dégradation de la qualité de vie pour les riverains, sécurité compromise par des infrastructures inadaptées.

Cette situation sera aggravée par les travaux prévus dès 2026 sur la RN57, qui risquent d'accroître la congestion pour plusieurs années, sans solution proposée pour orienter les usagers vers les autoroutes A36 et A39.

Par ailleurs, les aires de stationnement autoroutières sous-dimensionnées — comme à Pelousey — dégradent l'attractivité des autoroutes. En effet, les camions stationnent en double file ou sur les bandes d'arrêt d'urgence, créant des situations dangereuses pour les usagers et des nuisances pour les riverains.

Enfin, la tarification autoroutière préférentielle pour les véhicules électriques, actuellement expérimentée sur les autoroutes et tunnels du Mont-Blanc (réduction de 50 % du prix du péage pour les véhicules 100 % électriques), soulève des interrogations. Si cette mesure était généralisée, elle risquerait d'inciter les poids lourds thermiques à se reporter davantage sur nos axes secondaires, déjà saturés.

Parce que notre bassin de vie a besoin d'une gestion équilibrée et durable des flux de transport, ainsi que d'une coordination renforcée entre l'État, les concessionnaires et les collectivités locales, le Conseil communautaire souhaite que l'année 2026 marque un tournant dans la régulation des infrastructures routières et autoroutières et formule les vœux suivants :

1. Que les sociétés autoroutières, à l'instar des EPCI, soient tenues de se doter d'un PCAET ou d'un plan équivalent, intégrant des actions concrètes de réduction de leurs impacts sur l'environnement, concertées avec les territoires traversés, telles que :
 - L'aménagement d'aires de stationnement adaptées.
 - Le développement de solutions pour limiter l'impact environnemental du transit.
2. Que des mesures immédiates soient engagées pour inciter les poids lourds à emprunter les autoroutes A36 et A39, notamment via :
 - Un système de guidage adapté pour orienter les camions vers les axes autoroutiers,
 - Une tarification attractive.
 - Une réglementation d'interdiction pour les poids lourds, sur certaines portions routières non adaptées aux flux de transits nationaux ou internationaux.

3. Que la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et APRR élaborent un plan d'action détaillé pour limiter les impacts des travaux prévus sur la RN57, incluant :
 - o Des solutions de report de trafic vers les autoroutes A36 et A39,
 - o Des mesures d'accompagnement pour les riverains.
4. Que toute décision concernant les suites de l'expérimentation en cours sur la tarification autoroutière avantageuse pour les véhicules électriques soit précédée d'une étude évaluant le report de trafic sur le réseau secondaire.

A l'unanimité, le Conseil de communauté autorise un amendement sur ce vœu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions* : 0

Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité, le Conseil de communauté ajoute la Route Départementale 464 dans le vœu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstentions* : 0

Conseiller intéressé : 0

A la majorité des suffrages exprimés, 17 contre et 2 abstentions, le Conseil de communauté adopte le vœu amendé et affirme le souhait d'une gestion équilibrée et durable des flux routiers et autoroutiers sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 93

Contre : 17

Abstentions* : 2

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

